

Day	Min	Max	Precip
MER 11	18	35	0
JEU 12	19	35	0
VEN 13	19	32	0
SAM 14	19	34	0
DIM 15	18	31	0
LUN 16	17	29	0

Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Mildiou**
- **Black-rot**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

Stades phénologiques

La véraison est enclenchée dans la majorité des situations. Sur Gamay, Loin de l'oeil, Duras, Syrah et Merlot le stade varie entre "début véraison à mi-véraison". Le Fer Servadou est au stade "premiers grains vérés à début véraison" et le Mauzac "fermeture de la grappe à premiers grains vérés".

Les rameaux post-gel sont au stade "fermeture de la grappe à premiers grains vérés".

"mi-véraison" sur Gamay.



DONNEES METEOROLOGIQUES

La semaine dernière tous les secteurs ont encore été arrosés, le cumul de pluie varie entre 15 et 22 mm. La semaine en cours sera sèche, enfin, des conditions estivales sont annoncées.

MILDIOU

Analyse de risque

Observations:

Des nouvelles sorties de taches sont observées sur le haut du feuillage, les symptômes ont peu évolué sur grappes.



Mildiou sur l'extrémité des rameaux.

Evaluation du risque:

La "véraison" est enclenchée sur la majorité des parcelles, la période de sensibilité des baies est terminée. Il est toutefois important de préserver l'état sanitaire du feuillage jusqu'aux vendanges.

Préconisations

Soyez couverts à l'approche des pluies, l'état sanitaire du feuillage doit être préservé jusqu'aux vendanges. Il est également important de protéger le feuillage sur les plantiers.

Produits de contact, strictement préventifs:

* Bouillie bordelaise RSR NC, cuivre 3,75kg/ha (5 applications maximum)

Systémiques, strictement préventifs:

* Redeli, phosphonate de disodium, 2,5L/ha (3 applications max) + contact biocontrôle

* LBG01F34, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications max) + contact biocontrôle

Sur taches déclarées:

* Limocide, Prev-Am, huile essentielle d'orange, 1,6L/ha, (6 applications max). Ne pas dépasser 0,8% biocontrôle

Attention aux délais avant récolte.

Données optidose : 80% de la dose homologuée suivant le stade phénologique de la vigne (uniquement avec des appareils face par face, et vitesse < ou = à 5,5km/h)

Alternatives

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

En présence de symptômes sur jeunes feuilles, un rognage léger peut permettre de limiter les repiquages vers le bas de la végétation. L'effeuillage favorise l'aération des grappes.

A retenir

Préservez l'état sanitaire du feuillage jusqu'aux vendanges.

BLACK-ROT**Analyse de risque****Observations:**

Des symptômes récents sont encore observés sur grappes, sur les parcelles déjà atteintes ou la véraison se fait attendre.

Analyse de risque:

La véraison annonce la fin de la sensibilité des grappes.



Black-rot sur grappes.

Préconisations

Restez vigilants jusqu'au stade "fin véraison" sur les parcelles atteintes. Sur les parcelles saines, les traitements sont inutiles.

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha (Biocontrôle).

Attention aux délais avant récolte.

Alternatives

L'effeuillage, favorise l'aération des grappes et permet d'éviter que l'humidité ne reste au niveau des baies.

A retenir

Les traitements sont inutiles sur les parcelles saines.

OIDIUM**Analyse de risque****Observations:**

Ponctuellement des symptômes sur grappes sont observés, ils se limitent le plus souvent à quelques baies. Sur les parcelles sensibles de Gamay, Duras et Chardonnay les grappes peuvent être plus fortement touchées.

Analyse de risque:

La période de risque est terminée.



Oidium sur grappe.

Préconisations

Le stade de sensibilité est dépassé, la protection peut être stoppée.

A retenir

Les traitements sont inutiles sur les parcelles saines.

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Eudemis: Les toutes premières captures sont signalées. Des perforations sont observées en tous secteurs, le seuil de nuisibilité est parfois dépassé, en particulier sur les parcelles non confusées.

Eulia: Le vol de la G3 a débuté, des morsures sont signalées.

Analyse de risque

Le nombre de perforations en fin de G2 montre une pression plus élevée qu'en fin de G1.

Le seuil de nuisibilité est de 10 perforations pour 100 grappes.

(Avec la confusion, le seuil est de 5 perforations pour 100 grappes).

Eudemis, larve âgée+perforations.



Préconisations

Il est trop tôt pour intervenir sur la G3. Les préconisations seront précisées dans le prochain bulletin, en fin de semaine. La gestion de la G3 est raisonnée en fonction du nombre de perforations dénombrées en fin de G2 (si le seuil de nuisibilité est atteint).

Alternatives

La confusion est une méthode biocontrôle.

A retenir

Faites un comptage des perforations.

CICADELLES VERTES

Analyse de risque

Observations

De nombreuses larves sont présentes sur les parcelles et ponctuellement les populations dépassent le seuil d'intervention. Des grillures sont visibles sur les cépages sensibles.

Analyse de risque

La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires.

Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles.



Symptômes de grillures.

Préconisations

Privilégier les traitements sur les parcelles sensibles aux grillures, afin de préserver le feuillage, en particulier sur les cépages tardifs (Fer Servadou).

- * Klartan smart, Mavrik smart, tau fluvalinate, 0,3L/ha (2 applications max), ZNT=50m
- * Jokari, Flanker, acrinathrine 0,2L/ha (2 applications max), CMR, ZNT=50m
- * Karaté zéon, Karate Xflow, lambda-cyhalothrine 0,125l/ha (2 applications max), ZNT=50m
- * Decis protech, deltaméthrine 0,830L/ha (3 applications max)
- * Vivatrine Ew, deltaméthrine 0,830L/ha (3 applications max)

Attention aux délais avant récolte.**Alternatives:**

Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle, qui doivent se faire dès l'apparition des premières larves.

- * Sokalciarbo wp, Baikal kaolin, 10kg/ha (4 applications max)
- * Argibio, Kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFU engrais)

A retenir

Surveillez vos parcelles.

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations

Des symptômes sont visibles sur de nombreux secteurs, depuis un mois.



Cep atteint par la flavescence dorée.

Le T3 est obligatoire sur les vignes mères, il est soumis à analyse de risque pour les autres parcelles. Les situations les plus à risque sont celles avec présence de pieds contaminés lors de la prospection 2020, les parcelles situées dans l'environnement proche de friches de vigne et celles à proximité de foyers détectés.

- * Mandarin pro, Country gold, esfenvalerate, 0,3L/ha (3 applications max).
- * Klartan smart, Mavrik smart tau fluvalinate, 0,2L/ha (2 applications max), ZNT=50m
- * Jokari, Flanker, acrinathrine 0.2L/ha (2 applications max), CMR, ZNT=50m
- * Karaté zéon, Karate Xflow, lambda-cyhalothrine 0,125l/ha (2 applications max), ZNT=50m
- * Decis protech, Vivatrine Ew, deltaméthrine 0,50L/ha (3 applications max)
- * Uppercut, Trebon 30 EC, etofenprox, 0,3l/ha (1 application max), ZNT=50m

Attention aux délais avant récolte.**Surveillez vos parcelles et coupez les pieds qui présentent des symptômes.****A retenir**

T3, période de traitement en cours.

Le T3 est à réaliser sur les adultes, les dates de traitement ont été fixées par la DRAAF, entre le 30 juillet et le 13 août.

MESURE AGRO-ÉCOLOGIQUE

Suivi de la confusion sexuelle.

La Chambre d'Agriculture du Tarn participe au contrôle de l'efficacité de la confusion sexuelle utilisée pour lutter contre l'eudemis (*Lobesia botrana*), en collaboration avec la société CBC Biogard.

L'objectif de ce travail est de déterminer les zones à forte pression eudemis où la confusion doit être complétée par l'application d'un insecticide.

Sur les parcelles confusées à fort historique vers de la grappe, la confusion peut être insuffisante au cours des premières années. Cette méthode de lutte est cumulative. Si la pression est forte, il faudra plusieurs années pour arriver à abaisser le niveau des populations.

- En première génération, le contrôle consiste à dénombrer les inflorescences portant au moins un glomérule, le comptage est réalisé au stade « pleine floraison ».

- Sur la deuxième et la troisième génération, le contrôle porte sur le nombre de grappes présentant au moins une perforation. La période d'observation optimum est lorsque les larves sont entre les stades L3 et L5.



Glomérules sur inflorescence.



Chenille d'eudemis + perforation.

Le seuil de nuisibilité est fixé à 5% de grappes présentant au moins un glomérule ou une perforation. Si le seuil de 5% est dépassé, alors un traitement insecticide est préconisé sur les œufs de la génération suivante.

Sur la troisième génération, à l'issue du contrôle des perforations aucun traitement n'est préconisé. Ce contrôle permet de connaître le niveau de pression sur la parcelle et sera un indicateur pour l'année suivante.

Méthodologie sur le terrain :

Les parcelles faisant l'objet des contrôles sont cartographiées et les comptages sont effectués sur des points prédéterminés. Les points à contrôler sont généralement situés en bordure de parcelle ou d'îlot.



Exemple de carte avec les points (verts et jaunes) à contrôler.

Sur la première génération (glomérules), le comptage est réalisé sur 50 grappes. A partir de 3 grappes colonisées le seuil est dépassé.

Sur la deuxième et troisième génération, le comptage est réalisé sur 25 grappes. Le seuil est dépassé à partir de 2 grappes attaquées (perforations).

Résultats des comptages sur la campagne 2021 :

Après le comptage, un logiciel mis au point par CBC Biogard permet d'établir une carte de chaleur, elle donne une indication sur le niveau d'infestation (code couleur) et permet de savoir si le seuil est dépassé.

0 5
5 10
10 30
30 50
>50

Code couleur de la carte de chaleur.

Exemple de carte de chaleur établie en G1 sur quatre îlots:



En première génération la pression eudemis est faible sur l'ensemble du vignoble. Généralement le nombre de glomérules relevé est en dessous du seuil de nuisibilité.

Sur la carte de chaleur ci-dessus, dans la majorité des situations nous nous situons en dessous du seuil de 5%. Sur l'îlot de Cestayrols, deux points sont au-dessus du seuil, le niveau d'infestation est inférieur à 10%.

Les conditions météorologiques pluvieuses perturbent le déroulement de la deuxième génération, les captures et les dépôts de pontes sont faibles.

Sur les îlots figurant sur la carte de chaleur ci-dessus aucun traitement de rattrapage n'est réalisé.

Au niveau du vignoble, ponctuellement sur de rares îlots avec une forte pression, un traitement insecticide a pu être nécessaire. Le plus souvent les îlots concernés sont situés à proximité de parcelles non confusées.

En G2 les comptages réalisés sur la même zone, montrent les mêmes tendances, un traitement sur la G3 est inutile.

Lors des premières années de confusion, surveillez vos parcelles. Les comptages vous permettront d'évaluer le niveau de pression de chaque génération. Quand une application est nécessaire, il est important de déceler la présence des pontes afin de positionner l'insecticide dans les meilleures conditions.

La confusion est un moyen de lutte collectif, elle doit être mise en place sur une zone homogène avec l'accord de l'ensemble des viticulteurs du secteur.

DIVERS

Maladies du bois: De nombreux symptômes sont observés avec des formes lentes ou apoplectiques.



Esca.



Eutypiose.

Botrytis: Des foyers sont présents, en particulier sur Gamay. Ils peuvent être liés à des attaques de black-rot, des perforations d'eudemis, mais le plus souvent ils sont liés à l'éclatement des baies.

Mettre en oeuvre la prophylaxie: maîtrise de la vigueur, aération des grappes, effeuillage et gestion du risque vers de la grappe et oïdium.

L'effeuillage, favorise l'aération des grappes et permet d'éviter que l'humidité ne reste au niveau des baies. Il doit être réalisé côté soleil levant pour éviter les risques de brûlures.



Foyer de botrytis sur Gamay.

Application d'azote foliaire à véraison:

L'utilisation de l'azote par voie foliaire à véraison permet d'augmenter la teneur en azote assimilable dans le moût et donc d'influencer le profil aromatique des vins blancs secs, vins blancs doux et vins rosés.

Lire la suite depuis la Newsletter.



Cochenilles: L'essaimage a débuté.

Larve de cochenille sur baie.

Bulletin spécial vers de la grappe le 13 août

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/liste_alternatives_prophylaxie_2019.pdf



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 - 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,
Marie Laure MURATET
v.vigues@tarn.chambagri.fr - 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr - 07.86.17.86.03
ml.muratet@tarn.chambagri.fr - 07.80.56.95.60

